

COMMUNE DE PETRETO-BICCHISANO (Corse-du-Sud)

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de l'acte : 27 mars 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Alain SPADONI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud), 3 av Eugène Macchini

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de Monsieur Jean, Baptiste **GIACOMINI**, retraité, époux de Madame Anne-Marie SANTINI demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud) Boulevard Benielli – Les Cyclamens, né à PETRETO BICCHISANO (Corse-du-Sud) le 14 septembre 1931 et décédé à AJACCIO (Corse-du-Sud), le 21 avril 2000.

Portant sur les biens suivants

Sur la commune de PETRETO-BICCHISANO (Corse-du-Sud)

Dans une maison d'habitation en copropriété sise ldt 'Arghiola', cadastrée Sect° F, n°265 pour 05a 00ca.

Les droits et biens immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO SIX (06) : au rez-de-chaussée, une pièce et les tantièmes de copropriété indéterminées.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr

**Pour avis
Maître Alain SPADONI,
Notaire Associé.**